

Le Conseil municipal, convoqué le 10 mai 2019, s'est réuni le **16 mai 2019** en séance ordinaire à vingt heures, à la salle du conseil municipal, rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude PROVOST, Maire.

Présents : M. Jean-Claude PROVOST, M. Christian ORHAN, Mme Brigitte BOURSEAU, M. Jean-Noël THOMAZEAU, Mme Françoise JORAT, M. Jean-Bernard BAUSSANT, Mme Katia de SAINT JUST, M. Jacques PRIOUX, Mme Catherine FOUGERE (arrivée à 21h00), Mme Isabelle TESSIER, M. Bertrand GEFRIAUD, M. Olivier GENESTE, Mme Sandra VAILLANT, M. Nicolas BESNIER (arrivé à 20h40), M. Christophe NIVET (arrivé à 21h03), Mme Catherine DUCHESNE, M. Jean-Marc FRANÇOIS, M. Nicolas ROBIN, Mme Angélique PAILLUSSON (arrivée à 20h55), Mme Isabelle GERARD-JAVEL, M. Frédéric BOURDEAU (arrivé à 20h43), M. Gilles CALO, Mme Marie-Lyse DUBOURG, Mme Emmanuelle MEIGNEN, M. Alain GRIMAUD.

Absente excusée : Mme Hélène BRICAUD.

Absente : Mme Catherine GUIHEUX.

Mme Hélène BRICAUD a donné pouvoir à Mme Katia de SAINT JUST.

☞ M. Olivier GENESTE a été élu secrétaire de séance

DECISIONS

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 18 avril 2019 : Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité tenant compte de la remarque de A. GRIMAUD pour l'ajout de l'intervention suivante : A. Grimaud regrette que la commission Affaires scolaires n'ait pas été saisie sur le projet de suppression de certains points d'arrêt de transport scolaire des collégiens par la Région.

Il est ensuite procédé au tirage au sort des jurés d'assises, préparation de la liste 2020.

ADMINISTRATION GENERALE

Affaires foncières – site de la Rue de la Gare : Le Conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer l'acte de rétrocession du bâtiment acquis auprès de SCI DAGOBERT (ancienne salle des ventes) de l'Agence Foncière de Loire-Atlantique au profit de la commune de Nozay au prix de 269 518,54 € toutes charges incluses. M. le Maire informe que la commune est désormais propriétaire du foncier appartenant à la SCI RUE DE LA GARE.

Communication : Le nouveau logo issu du travail de la commission Communication, est validé à l'unanimité.



Le film promotionnel de la commune est en cours de réalisation et sera livré à l'été.

Maintenance des appareils de défense contre l'incendie : La convention avec la SAUR pour l'entretien des 121 poteaux et 2 bouches incendie est validée à l'unanimité. Durée : 4 ans. Prix par appareil : 43 €.

Transports scolaires : La commission affaires scolaires a refusé la proposition de la Région visant à supprimer une dizaine de points d'arrêt sur les circuits des collégiens. La commission estime que ces suppressions posent des problèmes pour la sécurité des jeunes usagers dont la distance point d'arrêt / domicile est importante.

Motion : le Conseil municipal adopte, par 24 votes pour et 2 abstentions (Nicolas Robin, Alain Grimaud), une motion pour soutenir le mouvement des personnels de l'Office National des Forêts dans le cadre de la réorganisation de l'ONF et des conséquences sur la gestion des forêts.

URBANISME

Agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) : Le Conseil municipal valide par 25 votes pour et 1 vote contre (Jean-Marc François) la mise à jour de l'Agenda d'Accessibilité Programmé des bâtiments communaux. L'agenda prévoit un étalement des travaux comme suit : 2019 – 16 040 € / 2020 – 68 600 € / 2021 – 326 585 € (dont 136 290 € concernant les bâtiments accueillant l'actuel CFPPA).

MARCHES PUBLICS / ACHATS / TRAVAUX

Commission Appel d'Offres : Il est procédé au remplacement partiel des élus membres de la Commission d'Appel d'Offres dans le respect du principe de pluralisme. Sont désignés : membre titulaire – Gilles Calo / membre suppléant – Bertrand Geffriaud.

Construction accueil périscolaire et accueil de loisirs : Le Conseil municipal confirme le programme arrêté par le comité de pilotage et valide à l'unanimité l'esquisse réalisée par le cabinet d'architecture L'Atelier Belenfant & Daubas.

Maintenance logiciels : Le contrat de maintenance des logiciels comptable et ressources humaines proposé par la société GFI est validé à l'unanimité. Maintenance / assistance : 1 695,20 € HT /an. Contrat de licence utilisation : 1 643,18 € HT/an
A noter : augmentation de 528,03 € par an, se rapportant à la mise en place du dispositif Chorus pro relatif à la facturation dématérialisée.

INTERCOMMUNALITE

Transfert de la compétence incendie : Le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) dans le cadre du transfert de ladite compétence est approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal. A l'issue d'une période de lissage de 5 ans, le montant de la contribution incendie pour l'ensemble du territoire communautaire, au profit du SDIS s'élèvera à : 462 676 € dont 125 422 € pour la seule commune de Nozay (au lieu de 96 256 € actuellement). La Communauté de Communes prend à sa charge 30 % de la contribution de chacune des communes (138 802 €). Pour Nozay, le reste à charge annuel pour la commune reste identique à la situation actuelle : 96 256 €.

Parcours sportif : La Communauté de Communes a le projet de doter chaque commune d'un parcours de motricité. La commission sports, loisirs, vie associative propose que ce parcours soit implanté sur le site des étangs de loisirs. Type de parcours envisagé : 9-15 ans.

Foyer Jeunes Travailleurs L'Odyssee : Diffusion du court métrage réalisé par les jeunes du foyer dans le cadre du projet **M'ta différence**, porté par 5 associations rurales de Loire Atlantique (Ancenis, Grand Lieu-Machecoul-Logne, Guérande, Châteaubriant et Nozay). A visionner en utilisant le lien suivant : <https://drive.google.com/file/d/1n0npEVySuGzhrqt6NmFgBrVa9wplyHX3/view>

DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION : NEANT

Prochain Conseil municipal : Jeudi 13 juin 2019

Affiché le 20 mai 2019

Le Maire,
Jean-Claude PROVOST